

C'est quoi ?

Une marque attestant de notre conformité au référentiel national qualité.

Quels critères ?

Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.

Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations.

Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.

Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Qui est concerné ?

Tous les organismes de formation continue ou par apprentissage, les centres de bilans de compétences et les organismes proposant des accompagnements VAE, s'ils mobilisent des fonds publics ou mutualisés.

- ▶ L'organisme de formation UIMM LYON SERVICES est concerné au titre des activités de formation continue.

Quand ?

La certification d'UIMM LYON SERVICES a été attribuée le 28 septembre 2024.

Jusqu'au 27 septembre 2027.

Quelle validité ?

À l'issue de cette période de validité un audit de renouvellement sera nécessaire. Entre-temps un audit intermédiaire sera réalisé en avril 2023.

Plus d'infos ici

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>